

PRODUITS LOCAUX ET CIRCUITS COURTS

Appel à projet 2019

Dans le cadre de sa fiche projet « Les Produits Locaux de A à Z », le GAL souhaite soutenir des actions concrètes promouvant la production et/ou la transformation alimentaire locale et/ou la commercialisation en circuits courts. Un appel à projet « Produits locaux et circuits courts-initiatives collectives » est donc lancé pour cette année 2019.

Critères de participation et de sélection

Cet appel à projet s'adresse à toute personne, physique ou morale, souhaitant développer un projet sur le territoire du GAL Meuse@Campagnes (communes d'Andenne, Fernelmont et Wasseiges). Les projets présentés, naissants ou ayant déjà émergés devront remplir les conditions suivantes :

- Les projets sont directement en lien avec les circuits courts alimentaires.
- Les projets favorisent la production et/ou la transformation et/ou la commercialisation des produits locaux sur le territoire du GAL et ses environs.
- Les projets doivent bénéficier à plusieurs producteurs.
- L'initiative/projet doit avoir un caractère collectif.

Les propositions reçues seront analysées par un jury. Une attention particulière sera portée aux critères suivants :

- Caractère collectif du projet.
- Implication de plusieurs producteurs.
- Implication de consommateurs.
- Pertinence et innovation pour le territoire.
- Pérennité et autonomie à long terme.
- Impacts positifs sur le développement du territoire du GAL (Andenne, Fernelmont, Wasseiges).

Les aides proposées par le GAL

- Un accompagnement individualisé : structuration de votre projet, débouchés et commercialisation, planning, recherche de terres, locaux, matériel...
- Un accompagnement technique et méthodologique pour la mise en œuvre du projet ou le montage de dossier et documents divers.
- Promotion et communication.
- Une mise en réseau vers les différents acteurs.
- Un appui financier avec un apport pouvant aller jusqu'à 15000€.

Le montant de l'aide financière sera évalué et fixé avec le GAL et les porteurs de projets au début de l'action, sur base d'une proposition faite lors de l'inscription.



Candidature et procédure

Les dossiers de candidatures sont à rentrer pour le 15 juin par mail (gpech@meusecampagnes.be) ou par courrier au GAL (rue des Marais 11, 5300 Seilles). Les dossiers pré-sélectionnés seront conviés à une rencontre avec le jury durant le mois avant le 15 juillet.

L'ASBL GAL Meuse@Campagnes accompagne les projets de développement sur Andenne, Fernelmont et Wasseiges. Ces projets ont été décidés par les citoyens avec l'appui des communes dans une dynamique de participation citoyenne. Pour cette programmation 2014-2020, les projets portent sur la transition énergétique et la réduction des consommations d'énergie ; le développement du tourisme durable ; la valorisation de la citoyenneté par le numérique, la valorisation des produits locaux et la mise en place de circuits courts alimentaires, la valorisation du lien social à travers le jardinage. Le GAL est financé par l'Union européenne, la Région wallonne et les Communes dans le cadre du programme LEADER et reçoit l'appui de la Province de Namur.

Quel montant est sollicité auprès du GAL ?

A quoi cet argent sera-t-il utilisé ?

De quels moyens financiers disposez-vous déjà et d'où proviennent-ils ?